



C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#1
JUN 2024



Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Louis Cottigny
Président de Pas-de-Calais habitat

DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : www.pasdecalais-habitat.fr Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

Connectez-vous sur
www.pasdecalais-habitat.fr
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

Attention : vous devez créer un nouveau compte même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est
disponible sur les stores



LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



89% DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT*

*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce QR-Code pour en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62
NUMÉRO NON SURTAXÉ

www.pasdecalais-habitat.fr





UN RENDEZ-VOUS DÉSORMAIS INCONTOURNABLE !

Vous avez été nombreux à participer à la troisième édition du forum "Les acteurs et vous". Mercredi 5 juin, toute l'après-midi, vous avez pu rencontrer une trentaine d'associations ou d'institutions. Elles vous ont présenté leur domaine d'activités, les services proposés et les dispositifs qui peuvent vous aider.

De 15h à 18h, les structures participantes vous ont reçu, conseillé, en s'attachant à répondre à toutes vos questions. Certains services sont parfois méconnus. En nous associant à cet événement organisé avec la ville de Lens, nous voulons vous accompagner plus efficacement dans votre vie quotidienne : santé, travail ou encore formation. Ce forum est aussi l'occasion de découvrir les associations de votre quartier. Elles proposent de nombreuses activités qui pourraient vous plaire.

Car vivre dans sa résidence, c'est aussi tisser des liens et s'offrir la possibilité de participer à des ateliers pédagogiques ou ludiques entre voisins.

"C'est rassurant et c'est pratique d'avoir toutes les associations au même endroit ! Cela permet d'être au courant de tous les dispositifs dont j'ai besoin, ou même qui pourraient servir à ma voisine ! En plus, l'ambiance est très conviviale ! C'est vraiment une bonne initiative !" commente Monique.

Les plus jeunes n'ont pas été oubliés ! Des animations et activités (jeux anciens, structures gonflables...) étaient prévues afin que les enfants s'amuse pendant que les parents s'informent.

Si vous n'avez pas pu vous rendre au forum, scannez ce code et consultez l'annuaire *Les acteurs et vous* sur notre site internet !



Vous y trouverez la présentation de chaque structure et les contacts utiles.



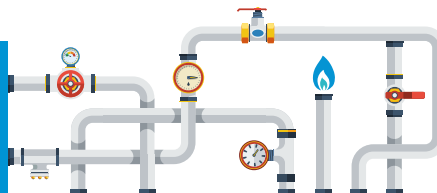
Les plus jeunes peuvent s'amuser pendant que les plus grands s'informent

CHANGEMENT DE GAZ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

En 2024, une partie des Hauts-de-France change de gaz. GRDF doit régler les appareils alimentés en gaz naturel des consommateurs.

Si votre ville est concernée, vous serez contacté par un technicien GRDF afin qu'il effectue ce réglage. Cette opération est gratuite.

Soyez vigilant : si le réglage n'est pas fait, GRDF coupera l'alimentation gaz lors du changement.



Plus d'infos



VOTRE AGENCE

**Grande résidence,
3 rue Alain à Lens**

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

Horaires d'ouverture :

- Lundi de 13h à 17h
- Mardi de 8h30 à 11h et de 14h à 16h30
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h



**Votre responsable
d'agence :**
Céline Figas

Avec l'équipe de proximité, elle est la garante de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

Votre conseillère logement vous reçoit lors de ses permanences sur rendez-vous :

- Mardi de 14h à 16h

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

Votre conseillère sociale vous reçoit lors de ses permanences :

- Mardi et jeudi de 10h à 12h

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :
☎ 03 21 62 62 62

Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :



03 21 21 93 10
monlogista.fr